

RENOUVELLEMENT QUADRIENNAL DES DDEN Aux ASSOCIATIONS AMIES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Madame, Monsieur, Cher(e) ami(e),

2025 sera l'année du renouvellement quadriennal des DDEN.

Les **D**élégués **D**épartementaux de l'**É**ducation **N**ationale sont des bénévoles partenaires et amis de l'école publique.

Issus de tout milieu socio-professionnel, ils sont nommés officiellement par le DASEN, après avis du CDEN. Nantis de leur fonction officielle mentionnée dans le Code de l'Éducation, les DDEN veillent aux bonnes conditions d'accueil et de vie de l'enfant à l'école et autour de l'école. Leurs visites dans les écoles font l'objet de rapports transmis aux IEN et également à la municipalité concernée.

Être DDEN est aussi un acte citoyen : c'est s'engager au service de la promotion de l'école publique, de l'intérêt des enfants et de la défense des principes républicains d'émancipation que sont la citoyenneté, la laïcité et la liberté de conscience.

L'école publique doit pouvoir compter sur ses amis. C'est pourquoi nous vous sollicitons pour diffuser notre information et pour nous aider à sensibiliser vos adhérents de la nécessité de coopérer au recrutement de futurs DDEN. Le site fédéral :

www.dden-fed.org apportera les renseignements dont vous auriez besoin.

Vous pouvez contacter l'Union des DDEN07 à l'adresse suivante :

dden.07@proton.me ou par tel : 06 82 99 54 37

Conditions pour devenir DDEN :

- Avoir plus de 25 ans
- Ne pas être enseignant en activité dans le premier degré
- On ne peut pas être DDEN dans la commune où l'on est élu communal
- On ne peut pas être DDEN dans une école où l'on est parent d'élèves
- Être un défenseur avéré de l'école publique et de la loi de 1905.

À l'abri d'intérêts particuliers ou de diverses pressions leur indépendance leur permet d'assumer un rôle de médiation et de coordination entre les enseignants, les parents d'élèves, la municipalité et les services académiques. Ils exercent une fonction de contrôle et de vigilance précisée dans le Code de l'Éducation.

Membre de droit du Conseil d'école, ils sont force de propositions sur tous les sujets concernant les conditions de vie des enfants accueillis à l'école ainsi qu'au périscolaire.

La pédagogie n'entre pas dans le champ de leurs compétences car elle reste le domaine exclusif des enseignants.

Depuis toujours, les DDEN affirment que le principe de laïcité est la réponse à la nécessité du vivre ensemble. Fidèles à leurs convictions, ils affirment qu'elle est une exigence et qu'elle est la véritable boussole pour les choix comme pour les refus.

Déterminés et exigeants, les DDEN s'engagent pour accompagner l'École de la République dans les défis du futur car l'éducation doit rester l'investissement essentiel pour l'avenir.

Ni usager comme les parents, ni directement acteur comme les enseignants, le DDEN est un sincère partenaire de l'école publique qui s'associe à l'équipe éducative pour la réalisation d'un même objectif, d'une seule cause : l'intérêt exclusif des élèves.

Dans nos interventions, nous appuyons toujours le rôle de l'école qui est un véritable lieu d'éducation, de socialisation et de construction de la citoyenneté, fondé sur des valeurs de solidarité, de coopération et de responsabilité.

Merci de nous aider à recruter de nouveaux DDEN.

Les amis de l'école publique ne seront jamais trop nombreux !